

Ville de Villeneuve d'Ascq

Décision



Objet : Affaire 26S0004 - Travaux de déminéralisation et de végétalisation des cours d'écoles / Lot 5 École Rameau - Attribution du marché

N° : VA_DEC2026_429

Service : Marchés Publics

Nous, Sylvain ESTAGER, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,

Vu la délibération VA_DEL2026_76 du 28 mars 2026 donnant délégation dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et fixant le seuil de délégation à 216 000 € HT pour les marchés de fournitures et services et à 1 000 000 € HT pour les marchés de travaux,

Vu l'article R2123-1 1° du Code de la commande publique,

décidons

De conclure le marché public « Travaux de déminéralisation et de végétalisation des cours d'écoles » pour le lot 5 École Rameau avec l'entreprise NORD ESPACES VERTS située à ROUBAIX (59100) pour un montant de 115 472,07 € HT.

Politique publique (domaine-action-activité) : 02.2.1 Entretien des espaces verts

Fait à Villeneuve d'Ascq
le vendredi 12 juin 2026

Le Maire,
Sylvain ESTAGER

ID télétransmission : 059-215900093-20260330-225394-AU-1-1

Date AR Préfecture : mardi 16 juin 2026